affidi du U. c.S. 23. 08.10.23



## **APPEL DE CANDIDATURES**

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue – par rétrocession, échange, substitution – tout ou partie des biens suivants :

AP 84 23 0254 01 - LR:

Libre

Aucun bâtiment

Commune de CAMARET-SUR-AIGUES(84) - Surface sur la commune : 6 a 00 ca

- 'Saint tronquet': D- 114

Classification urbanisme - CAMARET-SUR-AIGUES: Zone A au PLU

AP 84 23 0255 01 - LR:

Libre

Aucun bâtiment

Commune de CAMARET-SUR-AIGUES(84) - Surface sur la commune : 12 a 60 ca

- 'Saint tronquet': D- 115

Classification urbanisme - CAMARET-SUR-AIGUES: Zone A au PLU

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature en s'adressant par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU PLUS TARD LE 08/10/2023

à l'adresse ci-dessous où des compléments d'informations pourront être obtenus :

**SAFER** Provence Alpes Côte-d'Azur, Maison de l'Agriculture, Agroparc 97 Rue des Meinajaries, CS 70013 84918 AVIGNON Cedex 9, Tél.: 0488780084

Le 19 septembre 2023

Laurent VINCIGUERRA
Directeur Général Délégué

A CAMARET-SUR-AIGUES, le 2/1/12073

Visa du Maire et cachet

(Valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 17 jours)